

Les descendants de Sulpice



Recueil des actes des Darnault

commune de Dampierre en Graçay (Cher)

MARIAGE

Dampierre en Graçay 8 novembre 1837

Mariage

Le 8^e an Mil huit Cent Trente - Sept, l'Événement
pour le Mois de novembre d'après l'avis du Matin) —
Demandant Nous pour Barthélemy Marie, officier de l'état-

Entre
ouzai
Pierre,
Et
George
Marie.

Civil Délégué commun de Dampierre, l'actement —
Dugny, Canton Degras, 1^{er} Consulaire, pierre ouzai,
âgé de trente - six ans, cultivateur au village de la
Mouette de cette commune, sans Empreinte Marie
de Désaint Dautry Solange, Magneuse fille de Désaint ouzai
Eloume vivant journalier, et de Désaint Manchien Marie,
Sam profession, des pierre Marie D'ouzai part. Le George —
Marie, âgé de quarante - deux ans, domestique dans la
Commune de Monay, (Cher.) fille Magneuse de Désaint —
George Pierre vivant journalier, et de Désaint Gaillaud

N^o 19 d.

N. C. M.

ans, Sam profession, des pierre et Marie D'autre part. —
Les quels Nous ont requis déposer à la célébration de
Mariage projeté entre eux, et dont les publications ont
été faites en cette commune, le Dimanche vingt-neuf
Octobre dernier, et Cinq Suprimes Mois, heure dix-neuf et
Sept du Matin; et en celle de Monay, (Cher.) également —
les Dimanches vingt-neuf octobre dernier, et Cinq du dit
Premier Mois, suivant l'avis de Monsieur le Maire
Dela Dite Commune de Monay, (Cher.) aucune opposition
au dit Mariage ne nous ayant été signifiée, j'ainc
procuré à nos requérants, après avoir donné lecture de toutes
les pieces à l'appui. Savoir: Des dites publications de mariage
Sel'acte de naissance du plus tard époux, qui constate qu'il
Est né en la commune de Génouilly, (Cher.) le dix ventôse.
En l'an de la République française. Sel'acte de Décès
De sa femme épouse, qui constate qu'elle est décédée en cette
Dite commune, le neuf avril mil huit Cent Trente - Sept. —
Sel'acte de Décès de son père, qui constate qu'il est décédé
En la dite commune de Génouilly, le 24 Septembre mil huit
Cent treize. Sel'acte de Décès de sa mère, qui constate qu'elle
Est décédée en la dite commune de Génouilly, le Seize
avril mil huit Cent vingt-neuf. Sel'acte de naissance
De sa future épouse, qui constate qu'elle est née en la commune

Dampierre en Graçay 8 novembre 1837

De Graçay, Chf^t lieu D'antanç, — 132
Le premier fructidor de l'an trois de la
république. Acte de mariage de son père, qui constate
qu'il est né le 21 octobre de l'an deux cent quatre-vingt-dix
à l'acte de décès de son père, qui constate qu'il est né le 21
décembre de l'an deux cent quatre-vingt-dix.
Enfin du chapitre 5^e, titre Cinq du code civil,
intitulé Du Mariage; avons demandé au futur époux,
et à la future épouse, librairie à prendre pour Mary,
et pour femme; Charles Dauvray ayant répondu favorablement,
et affirmativement, déclarant au nom de Celui, que —
Pierre ouzai, et Marie George, sont unis par le
Mariage. De quoi avons tenu acte en présence de
Michel George, âgé de vingt-cinq ans, journalier
aujourd'hui de cette commune, tenu de la future épouse. —
De Michel Bailly, âgé de vingt-huit ans, cultivateur
au village d'Imbez de cette dite commune, cousin auveine
degré du futur époux. De Pierre Maridat, âgé de quarante
ans, journalier au bourg de cette commune, ami de
la dite future épouse. Et de Pierre Girardon, âgé
de vingt-quatre ans, journalier au village de cette
commune, (Chf.) aussi ami de la future épouse.
Les quatre personnes qui l'ont enregistré aussi donné leur
nom les parties contractantes, et les témoins, déclaré
devoir signer avec nous l'acte de mariage,

Bailly
(Signature)